

Fiche méthode pour les travaux collectifs

LE DOCUMENT DE PRÉSENTATION

Le règlement du CNRD indique qu'un document de présentation doit accompagner impérativement tous les travaux collectifs des catégories 2 (lycées et assimilés) et 4 (classe de troisième).

- **Un document pour présenter les objectifs du travail réalisé**

Le document de présentation permet aux élèves et à l'équipe éducative d'expliquer leur démarche : objectifs, démarche pédagogique, compétences mobilisées par les élèves, partenariats noués le cas échéant, personnes rencontrées mais aussi espace pour exprimer les difficultés, les hypothèses et les impasses. Ce document peut s'apparenter à un **journal de bord** ayant pour but d'éclairer les membres du jury qui vont découvrir le travail réalisé par les élèves.

- **Une forme libre qui doit montrer l'engagement des élèves dans la réalisation du projet**

La forme est libre. Ce document peut être présenté sous la forme d'un texte manuscrit ou imprimé, ou prendre place dans le support numérique (par exemple la clé USB). Des photographies peuvent y être ajoutées pour montrer l'évolution du travail durant l'année (en prenant bien soin d'avoir obtenu au préalable l'autorisation de captation de la part des parents pour les élèves mineurs et des élèves s'ils sont majeurs) ou les différentes activités auxquelles les élèves ont pris part.

Des autorisations de captation image/voix sont accessibles sur le site Eduscol

<https://eduscol.education.fr/398/protection-des-donnees-personnelles-et-assistance>

Aucun calibrage ni aucune forme ne sont imposés. Les membres du jury ont conscience que le temps imparti manque pour l'élaborer. Mais quelle que soit sa forme, ce document est très précieux pour les correcteurs qui peuvent évaluer l'engagement des élèves dans le projet. Le document peut être commencé dès le départ du projet. Un élève ou un groupe d'élèves peuvent s'y consacrer.

Il peut être rédigé par les candidats et les enseignants, et peut aussi inclure la contribution des intervenants et des partenaires qui ont accompagné le projet.

Ce document peut aussi permettre, selon les formes du travail collectif, d'indiquer les crédits, les éléments bibliographiques, la provenance et les mentions concernant les sources, les indications obligatoires en rapport avec les droits d'auteurs, et le droit à l'image.

- **Une exigence de qualité dans la présentation**

Il n'existe pas de modèle. Sa réalisation est laissée à l'appréciation de chacun puisque son contenu dépend de la nature du travail remis aux correcteurs et du parcours des candidats. Le document rédigé est sobre si le temps vient à manquer. Cependant, la même exigence de qualité est attendue que pour le travail remis aux correcteurs. Cette exigence passe par une relecture incluant la correction orthographique et grammaticale, une présentation claire et organisée.